MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - OCTOBRE 2022

LE MOT DU MAIRE

Les vacances d'été terminées, les enfants de la commune ont retrouvé le chemin de l'école Marguerite REITZ ce jeudi 1 er septembre. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux écoliers et une excellente année scolaire à tous.



Ils ont pu découvrir les travaux de réfection de la cour d'école avec notamment la pose de p a v é s d r a i n a n t s, l e remplacement du macadam côté préau et le changement d'accès par le nouveau chemin reliant la rue du Chapon au parc de la mairie. Dans un deuxième temps, lors des vacances de la Toussaint, il sera procédé à l'installation d'un mur végétalisé, d'une pergola ainsi que la réalisation de bancs en gabions avec lattage en bois.

Sur un autre sujet, je vous remercie de tailler la végétation qui déborde sur le domaine public. Les trottoirs et la signalisation sur panneaux assurent la sécurité de tous. Je ne souhaite pas que la commune, en cas de nécessité, engage des frais de taille qui vous seraient facturés. Je compte sur vous.

Avec le conseil municipal, je vous renouvelle notre invitation à venir participer à la réunion publique du vendredi 7 octobre à 18h00 à la salle Marcel CANET, celle-ci se clôturera par le verre de l'amitié.

L'effervescence de la rentrée est maintenant derrière nous. Je vous souhaite un bon automne et une vie agréable. Prenez bien soin de vous, de vos proches et de tous ceux qui vous entourent.

Bernard BALLAND









7 octobre Réunion publique 18h

13 novembre Repas des anciens Table de l'Etang

> 19 novembre 1ère réunion projet place 9h-12h

19 novembre Concert 3 voix et 1 piano 20h30

3 décembre 2ème réunion projet place 9h-12h

5 décembre Conseil Municipal 18h30



2 rue des chènevières 54 670 MILLERY Tél 03 83 24 96 43 secretariat@millery.fr www.millery.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations et décisions

- attribution d'une subvention de 150 € à la MPT MJC Millery pour la marche contre le cancer;
- attribution d'une avance de subvention de 6.000 €
 à l'AFR pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire;
- instauration d'une amende forfaitaire de 500 € pour les dépôts sauvages;
- remplacement de la chambre froide de la salle Marcel Canet pour un montant de 5.040 € TTC;
- participation aux groupements de commandes du Bassin de Pompey pour la maintenance du clocher, horloge et paratonnerre, les vérifications périodiques et réglementaires du patrimoine, des équipements de sécurité incendie.

TRAVAUX

Projet de place de village

Six groupements ont répondu à la consultation de maîtrise d'oeuvre concernant le projet de revitalisation du centre-bourg par l'aménagement d'une place de village. Trois candidats ont été retenus pour être auditionnés. Un seul sera retenu pour réaliser un diagnostic du village sur tous les plans (urbanisme, aménagement, circulation, vie du village...). Dans le cadre d'une démarche participative, plusieurs réunions sont d'ores et déjà programmées que nous vous invitons à noter dans vos agendas:

- ▶ 19 novembre : réunion de concertation et ballade urbaine avec les habitants
- ▶ 3 décembre : atelier co-conception thématiques
- janvier : réunion de présentation de la synthèse du diagnostic et présentation des scenarii
- 2023 : décision par le conseil municipal
- fin 2024 : début de chantier
- printemps 2025 : fin du chantier

Réfection de la cour d'école et du parc

Les travaux de gros œuvre sont terminés. Il reste les aménagements paysagers programmés à la Toussaint et au printemps. Le parc de la mairie est désormais ouvert et accessible par le nouveau sentier de la rue du Chapon ou par la rue des chènevières. La tyrolienne a été sécurisée par l'installation d'un sol amortissant. La quasi-totalité des eaux pluviales de l'école et de sa cour sont traitées, une partie infiltrée par le sol en pavés drainants, l'autre partie récupérée dans une cuve de 15m3 positionnée dans le parc. Cette eau pourra servir l'année prochaine à l'arrosage des massifs de

fleurs. L'inauguration de cette opération devrait être programmée lors de la prochaine fête de l'école.



FINANCES

Crise énergétique et finances communales

La crise énergétique actuelle impacte fortement les finances de la commune : au 30 septembre, les charges de gaz s'élevaient à 14.500 €, soit près de 2,5 fois celles de l'ensemble de l'année 2021 (6.000 €). Face à cette situation, il a été décidé, dans un premier temps, d'installer rapidement des thermostats programmables sur les chaudières gaz de la mairie et de l'école. Cet investissement, d'un montant de 2.824,80 €, devrait permettre d'optimiser le chauffage et de réduire les consommations. Dans un second temps, une étude thermique des bâtiments communaux va être lancée afin de mettre en place un couplage des chaudières gaz avec des pompes à chaleur air-eau, et réaliser ainsi, des économies. Ce projet envisagé pour 2023 fera l'objet de demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

BASSIN DE POMPEY

Taxes d'aménagement et projets de lotissements

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Au taux de 5%, elle est perçue par le Bassin de Pompey. Jusqu'à présent, une part de cette taxe (50%) était reversée aux communes, permettant de financer une partie de leurs investissements. A partir de 2023, le reversement de cette part aux communes est supprimé car la prise en charge des frais d'équipements des nouvelles zones à urbaniser est

portée par la Communauté de Communes. Toutefois, une convention de reversement de cette taxe entre la CCBP et les communes pourra être établie au cas par cas, pour des travaux à la charge des communes. D'autre part, pour la zone de la Chamblée où des projets de lotissements sont en cours, la taxe d'aménagement passera à 15% pour financer les voies d'accès, l'éclairage public, les réseaux d'eau et d'assainissement.

ASSOCIATIONS

Calendrier hebdomadaire des activités associatives

Associations	Lieux	Activités	
AFR Millery- Autreville	salle Marcel Canet	Couture jeudi 20h30* Danse jeunes 17h30 Pilates mercredi 20h30 Marche dimanche 9h30	
	Extérieur	VTT dimanche 9h30	
Animation Village	ancienne école	Poterie lundi 18h Calligraphie mardi 14h*	
MPT-MJC Millery	salle Jean Gouilly	Club séniors vendredi 14h-17h	
OFP escrime	salle Marcel Canet	Escrime adultes mardi 18h30 Escrime -17ans mercredi 14h	

^{* 1} semaine sur 2

Comité des Fêtes



La 1ère édition du marché nocturne, organisé par le comité des fêtes, avec le soutien des associations locales et des habitants, a été une très grande réussite : 35 exposants submergés dès 18h par les visiteurs-clients, les stands de la restauration et de la buvette sollicités jusqu'au bout de la nuit. En fin de

soirée, tout le monde était fatigué mais ravi. Pour une première, bravo! Rendez-vous en 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de la chasse

Le dimanche 18 septembre a sonné l'ouverture générale de la chasse. Pour les usagers de la nature, vigilance et prudence sont désormais de mise lors des sorties en forêt. Voici le calendrier des jours de chasse dans la forêt communale :

oct 22	nov 22	déc 22	jan 23	fév 23
sam 8	mar 1	sam 3	sam 7	sam 11
sam 22	sam 5	sam 17	sam 14	sam 25
	ven 11	dim 27	sam 28	
	sam 19			
	sam 27			

Concours photos

Comme vous le savez, pour 2022, le concours photos a changé de modalités : les photos peuvent être envoyées toute l'année selon plusieurs thèmes (patrimoine, nature, faune, Moselle, Millery selon les saisons, ...) et la sélection des meilleures photos se fera à la fin de l'année. A ce jour, près de 60 photos ont été reçues. N'hésitez pas à participer! Profitez des belles couleurs d'automne pour réaliser des chefs d'œuvre à envoyer en format JPEG par mail à secretariat@millery.fr

Les distributeurs arrivent

Le distributeur à pizzas Démoniak est arrivé avenue de la Moselle, le 20 septembre dernier, pour le plus grand bonheur des habitants et des camping-caristes. Quant au distributeur à pains, la date d'installation dépend de la boulangerie de l'Amandine. Nous l'attendons avec impatience.

Départ d'un agent technique

Michael FRANIATTE a décidé de donner une autre orientation à sa carrière professionnelle après 8 années passées au sein du service technique. Il a rejoint le 1er octobre 2022 la commune de Vandières.

Concert à Millery

Le groupe vocal « Trois voix et un piano » organise le samedi 19 novembre 2022 à 20h30 à la salle Marcel Canet un concert 100% chansons françaises. L'entrée est libre et votre participation sera versée au profit de la Banque Alimentaire.

Mme Charlotte CANET le 2 août 2022 à 101 ans. Mme Christiane BARQUANT le 19 août à 91 ans. M. Jacky MONSU le 1er septembre 2022 à 79 ans. M. Gabriel HOUDART le 24 septembre 2022 à 87 ans.

Recherchons hébergeurs

Vous disposez d'une maison, d'un studio ou de chambres libres? 10 000 cyclotouristes sont à héberger du 21 au 30 juillet 2023 lors de la 84ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme accueillie à Pont-à-Mousson. Environ 1.000 d'entre eux souhaitent être hébergés chez l'habitant dans un rayon de 25 km autour de Pont-à-Mousson. Votre participation sera rémunérée. Tél 06 95 46 76 91

LE SAVIEZ-VOUS?

Madeleine M, « la demoiselle aux prie-Dieu »

Issue d'une vieille famille de Millery, son grand-père Robert MARION était bourrelier-tapissier avant la guerre. Durant ses 5 années de captivité en Allemagne, il fait la rencontre de prisonniers qui lui font découvrir d'autres métiers : un tailleur, un cordonnier, un horloger... Après la guerre, il entre aux Aciéries de Pompey comme bourrelier, métier qu'il n'exercera que très peu de temps avec l'arrivée de la mécanisation. Il intègre alors le « train à fil » et poursuivra sa passion pour les travaux manuels, le travail du bois, du cuir, l'horlogerie, sur son temps libre, à la grande joie de sa famille.

Si Madeleine a hérité des doigts en or de son grandpère, elle doit aussi beaucoup à ses parents qui l'accompagnent et la soutiennent au quotidien : Bernard, le papa, est passionné par le travail du bois, Francine, la maman, par la broderie, le tricot et la couture. Madeleine s'oriente donc naturellement vers des études en arts plastiques, les stages de découverte du travail de la broderie, des vitraux, l'encadrement, la tapisserie, la sculpture sur siporex, de tailleur de pierre, le cannage, le bois. L'intérêt pour ces différentes matières la décide à reprendre une formation pour adulte. Le CAP de tapisserie en poche lui permet de poursuivre jusqu'au BAC PRO. S'en suit une année dans une entreprise d'ameublement, fournisseur de grands hôtels parisiens et de l'Opéra de Paris. A la fin de ce contrat, retour en formation car, comme disent les anciens, « il faut 10 ans pour être tapissier ». Direction Vannes-le-Châtel et sa formation de concepteur-créateur, puis encore une année chez un artisan d'arts en Haute-Marne



Madeleine s'est donc lancée dans le métier de tapissier en sièges il y a 5 ans. Elle assure la restauration de tout type de sièges, au choix du client : de façon contemporaine ou moderne, en coton, lin, simili cuir ou tendance actuelle, assorti avec les rideaux ou même les « vêtements du propriétaire ». Rien ne lui résiste : fauteuil, canapé, rocking-chair, paravent, tête de lit mais aussi des meubles plus stylés (bergère Napoléon III, Voltaire, chauffeuse, fauteuil caquetoire, fauteuil Louis XV, canapé ou médaillon Louis XVI).

Ses préférés? Ses prie-Dieu, ses petits saints comme elle les appelle, sa création personnelle de prie-Dieu humoristiques ou décalés, chacun avec leur surnom : St Léger et ses 1500 plumes, St Ernum et son dossier en forme de sternum, St Valentin-St Valentine avec ses lanières en cuir et ses anneaux métalliques, St Sauvage et son siège en tissu imitation zèbre, St Turons et ses lanières de cuir et sa finition cloutée. Une nouvelle vie pour ces meubles. Et pourquoi pas, pour vos meubles?

Contact: tél. 06 79 86 12 64 https://www.madeleine-m.fr

Directeur de la publication : Bernard BALLAND

PENSE-BETES

Horaires des travaux de jardinage

8h-20h du lundi au vendredi, 9h-12h/15h-19h samedi, 10h-12h dimanche et jours fériés.

Sortie des sacs et bacs de déchets ménagers

Devant votre domicile, après 19 h, les mercredi (sacs jaunes) et vendredi (autres déchets).

Brûler des déchets verts dans son jardin est interdit

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Ils dégagent des substances, des particules fines notamment, toxiques pour les être humains et l'environnement. Préférez la déchetterie, la composterie ou la collecte sélective (bac vert). Cela peut vous éviter une amende allant jusqu'à 450 €.

Ouverture de la mairie

mardi 16h30-18h30 et sur rendez-vous

imprimé sur papier PEFC 100%